

Le dāmier

Cluster
d'entreprises
culturelles
et créatives

PROJET
2024
2026

FÉDÉRER
DÉVELOPPER
PROMOUVOIR
INNOVER
TRANSFORMER

Le damier

qu'est-ce que c'est ?

Un peu d'histoire...

Au milieu des années 2000, Le Transfo, ancienne agence culturelle régionale d'Auvergne, menait un état des lieux montrant un fort dynamisme en termes de création d'entreprises dans les secteurs de la musique et de l'image en Région. Les acteurs publics et privés rassemblés autour de cette étude ont pointé le manque d'un outil qui permettrait de fédérer ces nouveaux acteurs économiques, de favoriser leur structuration, d'appuyer leur développement.

C'est pour répondre à ce besoin que le cluster LE DAMIER a été créé en 2011.

Labellisé grappe d'entreprise par la DATAR dès sa création, LE DAMIER a été reconnu **Pôle Territorial de Coopération Economique** (PTCE) par l'Etat en 2014. C'est aussi un organisme de formation professionnelle référencé auprès de la DIRECCTE depuis 2015, et certifié Qualiopi depuis 2021.

Tout d'abord dédié aux filières Image & Son, il a élargi son champ d'action à l'ensemble des Industries Culturelles et Créatives¹ en 2019, sur demande de ses membres, dans une volonté de renforcer les collaborations entre acteurs du secteur.

Il fédère aujourd'hui plus de 70 adhérents, publics et privés, représentant près de 500 salariés et un Chiffre d'Affaires annuel de plus de 28M€. Il accompagne chaque année plus de 40 porteurs de projets dans le cadre de ses dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises (guichet d'accueil, incubateur...). Il pilote le groupement d'employeurs MUTIC, qui organise la mutualisation d'emplois dans le champ des ICC.

- LE DAMIER contribue ainsi au renforcement des entreprises, à la création et la pérennisation d'emplois non délocalisables sur son territoire. Il œuvre dans un champ d'activité double : **économique** (génération de richesses et d'emplois) et **culturel** (production de contenus, création de valeur, de sens et d'identité).
Il collabore avec les entreprises, les établissements d'enseignement supérieur et les collectivités dans le cadre de projets innovants visant un **développement local durable**.
Il met au cœur de son projet la **co-construction** des actions, **le partage** des ressources et des connaissances et l'ensemble des principes liés à la **Responsabilité Sociétale des Entreprises**.
Depuis sa création en 2011, LE DAMIER a connu plusieurs étapes : le lancement (2011/2014), l'expérimentation (2015-2017) et le développement (2017-2023). Ces différentes phases lui ont permis d'être aujourd'hui l'un des **acteurs de référence** de la filière des industries culturelles et créatives tant sur la métropole clermontoise qu'au plan régional et au-delà.
- LE DAMIER prépare une **quatrième phase de développement** pour la période 2024-2026 en renforçant ses dispositifs et son offre de services aux entreprises de la filière.
Cette nouvelle évolution est le fruit d'une démarche longue qui a permis de diagnostiquer de façon précise les besoins de l'écosystème et d'expérimenter différents dispositifs :
 - Un travail mené depuis 2011 par LE DAMIER, en coopération avec ses partenaires, pour une **structuration réfléchie et cohérente de la filière** : mise en réseau, accompagnement des entreprises, programmes de formation et d'incubation, soutien organisationnel, événementiel...
 - Une démarche de **soutien** et d'**apport d'expertise** auprès d'autres acteurs du territoire menée par LE DAMIER qui lui permet aujourd'hui d'en connaître précisément les besoins.
- LE DAMIER a su construire au fil des années **une relation de confiance avec les institutions publiques** (Ministère de la Culture, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole...) et **les structures privées du territoire** (Michelin, Adobe...) qui le soutiennent financièrement et reconnaissent son rôle de **réfèrent sectoriel**.
- Enfin, LE DAMIER s'inscrit dans des **dynamiques partenariales régionales et nationales** (membre de la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes, de la French Tech Clermont Auvergne, du collectif des accélérateurs et incubateurs auvergnats MAGMA, etc.) qui lui apportent une prise de recul et la compréhension de l'ensemble des enjeux de la filière.

¹ musique, audiovisuel, spectacle vivant, événementiel, communication, numérique, graphisme, design, média, jeu vidéo, édition, patrimoine, photographie, littérature, mode, architecture.

Le DAMIER, lauréat de L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Pôles Territoriaux d'Industries Culturelles et Créatives » (France 2030) : des études menées en 2024 pour préciser notre projet.

- Le dispositif « **Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives** » est doté d'un budget total de 47 M€ et opérée par la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts). Il vise à **encourager l'émergence d'initiatives collectives pour structurer un écosystème entrepreneurial culturel et créatif local**, de types clusters ou hub d'entreprises, notamment dans les secteurs des métiers d'art, design et création de mode, technologies du son et de l'image.

Ce dispositif s'adresse à des projets qui cherchent à bâtir ou à consolider la structuration de pôles organisés autour d'entreprises culturelles innovantes, de lieux culturels de diffusion, d'associations, d'établissements de formation et de recherche, et de collectivités territoriales.

Une première phase du dispositif a été lancée sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les porteurs de projet et les accompagner dans la structuration de leur initiative, via le **financement d'ingénierie de projets**, afin qu'ils puissent structurer leur initiative et répondre au mieux à l'appel à projets qui interviendra courant 2024. L'appel à projet visera quant à lui à financer les projets de pôles retenus dans leur réalisation.

LE DAMIER fait partie des 25 lauréats de cet AMI, sur le plan national.

■ Notre projet du Pôle :

Le projet déposé par LE DAMIER et ses partenaires est celui d'un changement d'échelle.

Il s'agit de renforcer la structuration de la filière ICC sur le territoire de l'aire d'influence métropolitaine de Clermont-Ferrand, via des dispositifs performants et la création d'un lieu totem offrant un cadre de travail stimulant.

Plusieurs partenaires se fédèrent autour du DAMIER, identifiés pour la complémentarité de leurs expertises et leur engagement pour structurer un Pôle responsable, dynamique, ambitieux et innovant.

L'ambition est d'accélérer le développement des ICC sur des modèles durables et résilients, pour faire du territoire une référence sur les sujets d'entrepreneuriat, de prospective, d'innovation, de technologies responsables.

« Construire un Pôle Territorial d'Industries Culturelles et Créatives responsable, dynamique, ambitieux et innovant, s'appuyant sur l'expertise, le savoir-faire et l'expérience acquise depuis 12 ans par le cluster, associant les ressources, dispositifs et compétences des différents partenaires, en vue de déployer sur le territoire une filière des ICC robuste, visible et reconnue. »

■ Nos partenaires :

Clermont Auvergne Métropole (EPCI), Riom Limagne et Volcans (EPCI), Michelin (Société par Actions Simplifiées), Université Clermont Auvergne (Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental), Ecole Supérieure d'Arts de Clermont Métropole (EPCC), Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole (association), Clermont Auvergne French Tech (association), Clermont Ferrand Massif Central 2028 (association), CCI du Puy-de-Dôme (organisme consulaire), CRESS Auvergne-Rhône-Alpes (Association), Sauve qui peut le court métrage (association), Minalogic (association).

Le DAMIER, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Pôles Territoriaux d'Industries Culturelles et Créatives » (France 2030) – Suite

■ Nos besoins en ingénierie :

Le projet ambitieux que nous portons nécessite un accompagnement en ingénierie.

Différents prestataires nous accompagnerons en 2024 sur les missions suivantes :

- **Formaliser un projet stratégique collaboratif :** proposer un séminaire collaboratif pour préparer cette nouvelle phase de montée en puissance, affiner et consolider le projet de Pôle d'Industries Culturelles et Créatives tout en fédérant les partenaires autour d'objectifs communs.
- **Étudier l'opportunité et les usages d'un lieu totem :** affiner les besoins et définir les usages du lieu ; construire un projet en partenariat avec les équipements existants ou en devenir dans une idée d'offre multisite ; identifier le site le plus adapté pour l'implantation du lieu totem.
- **Définir une stratégie environnementale forte :** pour diminuer l'impact environnemental des activités économiques, faire évoluer les pratiques professionnelles pour modifier les systèmes de production, contribuer à la transformation écologique et culturelle de la société, nous avons besoin d'être accompagnés dans notre réflexion prospective, dans la définition de la raison d'être du Pôle, dans la conception d'outil de mesure et d'évaluation.
- **Affiner le modèle économique et la projection RH :** construire la stratégie détaillée de développement économique du projet et le schéma d'organisation des services et sa déclinaison sous forme d'organisation RH.
- **Définir la structuration du Pôle et sa gouvernance :** en fonction du projet défini, identifier et analyser les différents scénarii de structuration juridique et de modes de gouvernance possibles, en tenant compte des contraintes et des objectifs attendus (association, SCIC, GIE, société commerciale...).
- **Analyser la construction d'outils financiers :** étudier les pistes possibles et leur cadre juridique (fonds de dotation, fonds d'investissement, fonds de trésorerie mutualisé, prêts d'honneur...), pour accompagner l'émergence, l'innovation, le développement des organisations du territoire.

FORME JURIDIQUE

Association Loi 1901

MISSIONS

Fédérer : Favoriser la mise en réseau et les collaborations entre acteurs des ICC, développer les passerelles avec d'autres secteurs.

Développer : Accompagner la création et le développement d'entreprises et d'emplois dans le champ des ICC, faciliter l'accès à des services favorisant la structuration, la montée en compétences, le développement économique.

Promouvoir : Valoriser les compétences de nos membres et mettre en lumière la filière ICC.

Innovover : Être ressource sur les sujets d'innovation dans les ICC, favoriser l'émergence de projets innovants et les collaborations intersectorielles (création, entreprises, recherche, technologie).

Transformer : Accompagner les acteurs des ICC dans leurs démarches de transition et de transformation (transition écologique, nouveaux modes de production, mutation des métiers, etc.).

MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Un modèle mixte, qui conjugue :

- Des missions d'intérêt général : création d'activité, accompagnement des porteurs de projets, coopération et développement territorial, accélération des transitions.
- Des services de prestations : offres de service visant au développement des adhérents et plus largement de la filière professionnelle des Industries Culturelles et Créatives.

ÉQUIPE



Nathalie MIEL

Directrice
nathalie@ledamier.fr
07 61 90 50 91



Clémentine AUBURTIN

Responsable administrative
et financière
clementine@ledamier.fr
09 50 26 89 05



Romain BARD

Chargé d'accompagnement
entreprises
romain@ledamier.fr
06 60 05 81 34



Matty RAPHANAUD

Chargée des événements
matty@ledamier.fr
06 60 08 35 51



Lolita BARSE

Chargée de communication
lolita@ledamier.fr
07 62 30 48 74



Cécile KEMPF

Assistante de formation
formation@ledamier.fr
09 50 26 89 05



Axelle MARTINS

Assistante de production
(alternance)
evenements@ledamier.fr
09 50 26 89 05



Catherine ESCOURROLLES

Assistante administrative
contact@mutic.eu
09 50 26 89 05
Salariée par MUTIC (Groupement d'employeurs
des industries culturelles)

Carte d'identité (suite)

PARTENAIRES ET RÉSEAUX

LE DAMIER EST SOUTENU PAR :

Tout au long de l'année, le DAMIER est soutenu par plusieurs partenaires, pour la mise en place de ses actions et le déploiement de ses projets sur le territoire.



Cofinancé par
l'Union européenne



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

+
clermont
auvergne
métropole



LE DAMIER EST MEMBRE DE :



LA
FRENCH TECH
CLERMONT
AUVERGNE



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT



Des partenaires, publics comme privés, soutiennent également certains des projets portés par LE DAMIER : CNM, ADOBE, Ville de Clermont-Ferrand, Michelin, Université Clermont Auvergne, etc.

AGRÉMENTS ET CERTIFICATIONS

LE DAMIER est enregistré en tant qu'organisme de formation professionnelle auprès de la DIRECCTE et certifié Qualiopi.

Agrément Start-up & go

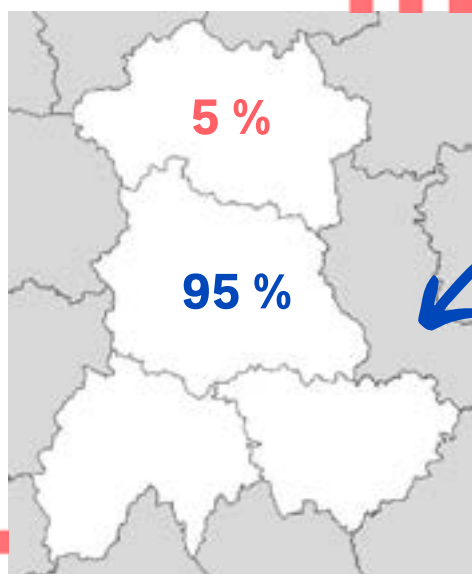


Le certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation



Adhérents (données 2023)

70 adhérent.e.s du **DAMIER**, à l'échelle du territoire

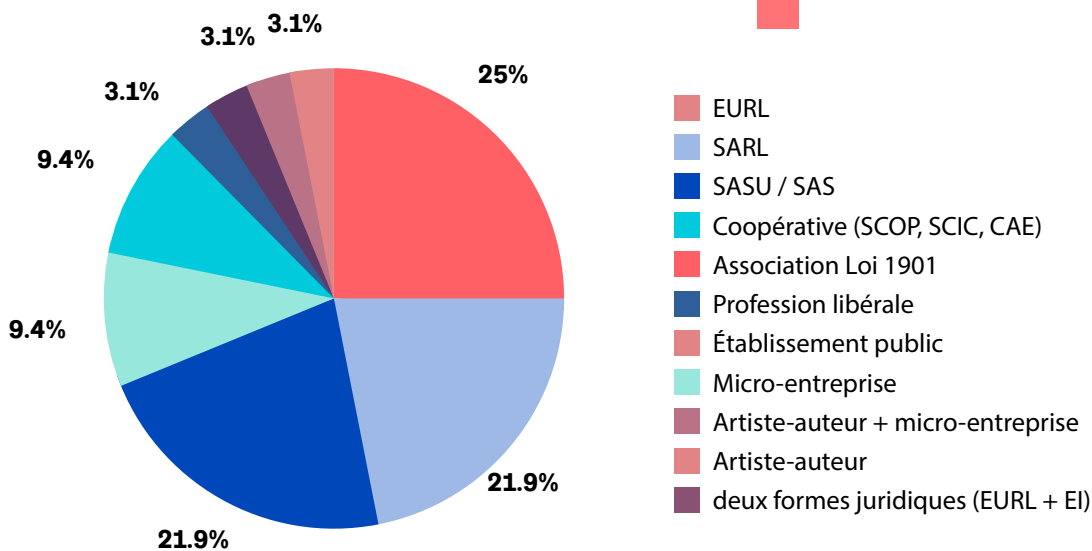


**Clermont
Auvergne
Métropole : 78%**

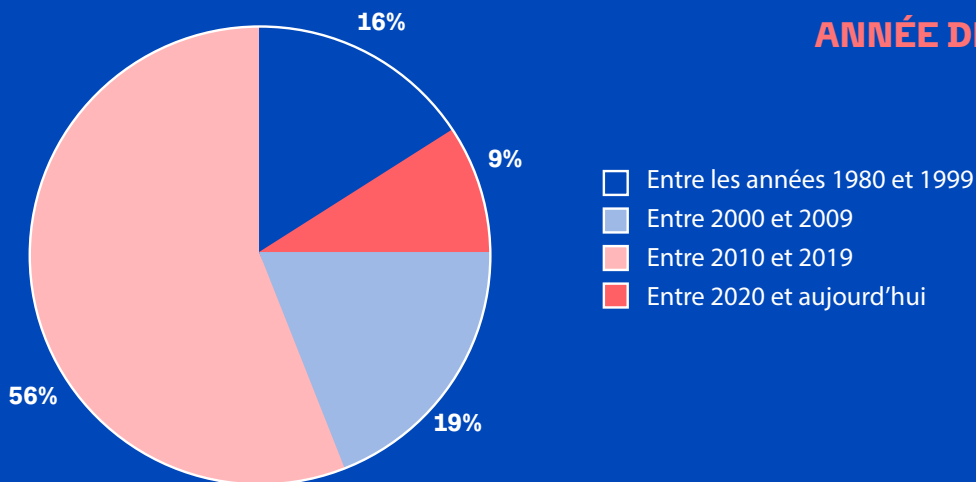
- 28M€ de CA *
- 500 emplois cumulés *

*estimé à partir de la dernière enquête adhérent.e.s

TYPE DE STRUCTURE



ANNÉE DE CRÉATION



LE DAMIER, une structure engagée, en transformation

Depuis le début d'année 2022, LE DAMIER s'est fortement mobilisé sur les sujets de développement durable, et ce à plusieurs niveaux : accompagnements collectifs à la construction de stratégies RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) à destination d'entreprises membres et du DAMIER lui-même, cycle de rencontres et de formations sur le thème « Entreprises créatives, innovantes et durables », co-création de la Fresque de la Culture, labellisation « événement éco-engagé » des derniers rendez-vous professionnels organisés, etc.

LE DAMIER a ainsi commencé à s'inscrire **dans une approche prospective de long terme, pour répondre à la problématique de transformation de la filière des ICC vers des modèles plus soutenables et résilients.** Positionné comme acteur et interlocuteur de référence des industries culturelles et créatives en Auvergne, **LE DAMIER** est ainsi persuadé du **rôle qu'il a à jouer auprès des structures du territoire** sur ces questions.

Son positionnement sur ces nouveaux enjeux ces deux dernières années ont conduit à une transformation du projet du DAMIER. Cela impactera fortement ses missions dès 2024 avec la création d'un nouvel axe « transformer », l'amenant à affirmer encore davantage son rôle d'outil de prospective et d'accompagnement des transitions.

RETOUR SUR 12 ANS DE DÉVELOPPEMENT DU DAMIER :

- Création du DAMIER
- Labellisation « Grappe d'entreprises »
- Premier forum de mobilisation des adhérent.e.s

2011

- Premiers projets collaboratifs autour des 1 an du DAMIER et de la semaine de l'Europe en Auvergne
- Premiers déplacements collectifs sur des salons professionnels
- Premiers outils de communication
- Premiers services aux membres

2012

- Organisation d'un séminaire stratégique de positionnement du DAMIER
- Création de l'événement « Le Court d'Ici »

2013

- Lancement de l'événement MIMA
- Labellisation PTCE (2 éditions en 2014) (Pôle Territorial de Coopération Économique)

2014

- Rencontres professionnelles « Visual Music » : 2 jours dédiés à l'innovation Contribution à la construction de la stratégie ICC de Clermont Auvergne Métropole : LE DAMIER identifié comme acteur de référence
- Création du poste d'attachée à la communication

2018

- Premiers Marchés collectifs et création du format DAMIER Connect
- Mobilisation au sein du projet TechTown visant à développer les ICC sur la Métropole Clermontoise
- Premier hackathon « Visual Music »

2017

- Lancement d'un programme d'ateliers (Les Clés pour réussir)
- Lancement du groupement d'employeurs MUTIC
- Création d'un poste de chargée de développement économique
- Création d'un groupe R&D
- Événement Les 5 ans du DAMIER

2016

- Création de l'activité d'organisme de formation professionnelle et montage des premières formations
- Développement des rendez-vous conviviaux
- Forum prospectif collaboratif : dessiner ensemble la vision du DAMIER 2025

2015

- Élargissement sectoriel de « Musique-image » vers « Industries culturelles et créatives »
- Création de la mission incubation et d'un poste de chargé d'accompagnement des entreprises. Mise en place des premiers dispositifs d'accompagnement à la création (BAS-IC, Flash'incub...).
- Organisation du « Visual Music Festival » (5 jours)
- Arrêt du poste de chargée de développement économique

2019

- Lancement de l'incubateur HUB-IC Production de ressources sur l'entrepreneuriat (podcasts « Les Cartons », webinaires...)
- Création du dispositif OBLIC et 1er cycle thématique « Son et Innovation »
- Nouvelles modalités distancielles (MIMA online...)
- Création d'un Fonds de soutien aux adhérent.e.s DAMIER avec Clermont Auvergne Métropole (Covid-19)
- Création du poste de chargée des événements

2020

- Collaboration des adhérent.e.s autour du projet des 10 ans du DAMIER
- Obtention de la certification Qualiopi

2021

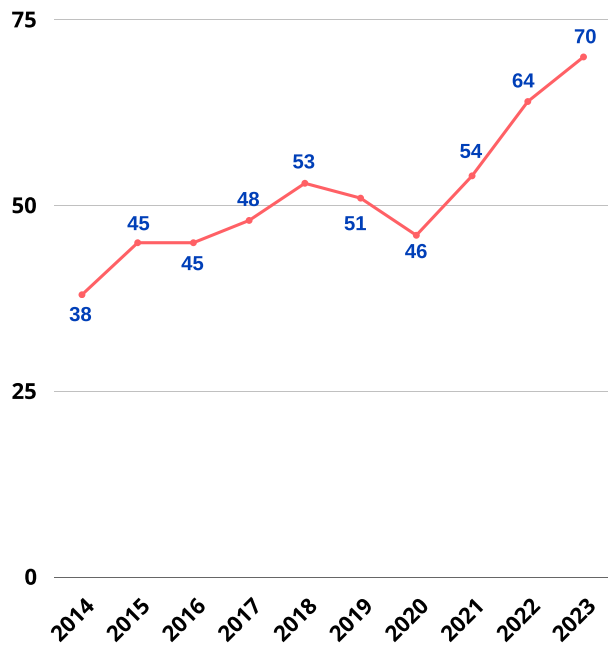
- Événement : Les 10 (+1) ans du DAMIER
- Montée en puissance du cycle thématique OBLIC
- Accompagnement RSE de 10 entreprises adhérentes
- Stratégie RSE du DAMIER
- Damier Connect #10 : test en préfiguration de LUX
- Labellisation du MIMA#9 « événement éco-engagé »

2022

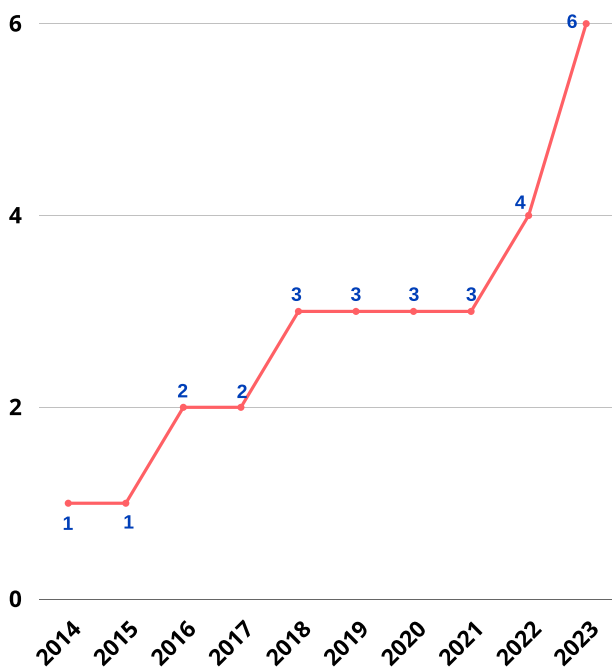
- Création du poste de Responsable Administrative et Financière
- Création du poste d'Assistante de Formation
- Lancement de La Fresque de la Culture
- Création de la formation digitale « S'outiller pour entreprendre dans le secteur des industries culturelles et créatives »
- Lancement de la plateforme Jamespot
- LUX : Lumière sur les Industries culturelles et créatives

2023

Une évolution notable du DAMIER ces dernières années



NOMBRE D'ADHÉRENT.E.S AU DAMIER

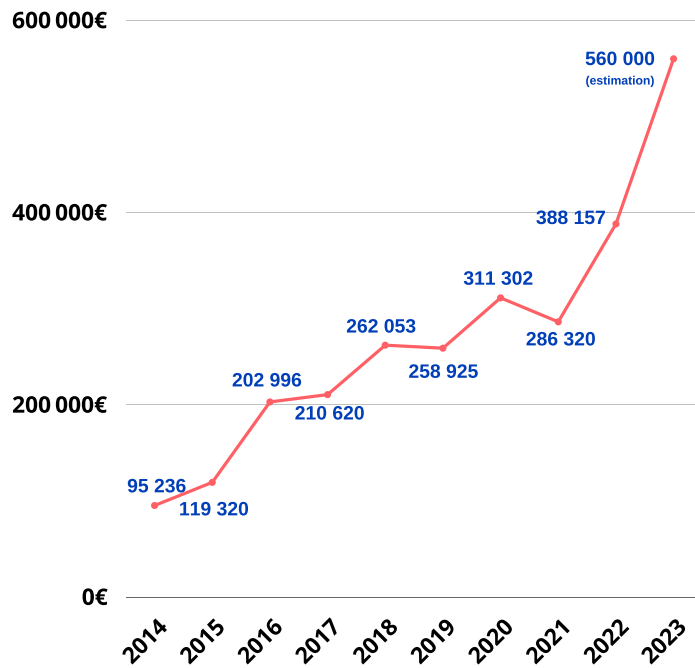


NOMBRE DE SALARIÉ.E.S AU DAMIER

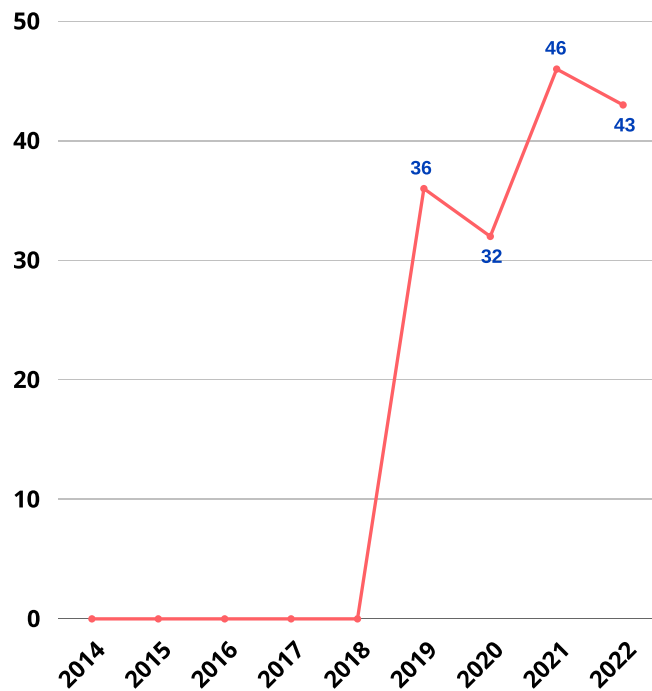


Une évolution notable du DAMIER ces dernières années

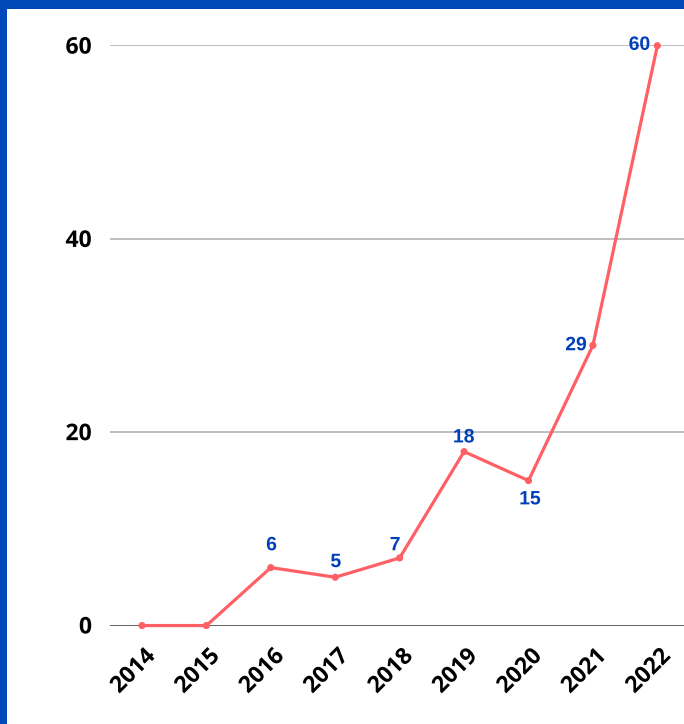
PRODUITS D'EXPLOITATION



NOMBRE DE PORTEUR.EUSE.S DE PROJETS ACCOMPAGNÉ.E.S



Une évolution notable du DAMIER ces dernières années



NOMBRE DE STAGIAIRES FORMÉS



UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE

Le projet du DAMIER se construit et évolue en concertation avec ses membres, lors de séminaires de travail collaboratif réguliers.

En 2023, les adhérents étaient consultés sur leurs attentes vis-à-vis du cluster, pour préparer l'écriture d'un nouveau projet triennal.

L'offre de service 2024-2026 du DAMIER a été construite en réponse à ces besoins.

Elle s'articule autour de cinq axes clés, identifiés en concertation avec les adhérents et partenaires :



Fédérer – Développer – Promouvoir – Innover – Transformer

FÉDÉRER :

développer et nourrir son réseau

- De nombreux nouveaux membres ont rejoint LE DAMIER ces dernières années, portant le nombre d'adhérents à près de 70 en 2023.

Les entreprises culturelles et créatives qui composent le cluster constituent une formidable chaîne de compétences complémentaires. La volonté de se sentir partie prenante de ce réseau professionnel est le premier argument d'adhésion des entreprises². Il s'agit à la fois d'être acteur de son secteur d'activité sur son territoire, de revendiquer l'appartenance à un réseau désormais reconnu, d'avoir la garantie de rencontrer ses pairs et partenaires potentiels, de rompre l'isolement pour les entrepreneurs indépendants.

Depuis 2021, LE DAMIER propose également une adhésion à ses partenaires issus d'autres secteurs que les industries culturelles et créatives. C'est un moyen de soutenir LE DAMIER et plus largement le secteur des industries culturelles et créatives, mais aussi de développer des collaborations avec le cluster et ses membres.

Au-delà des temps d'animation de réseau organisés par LE DAMIER, l'équipe joue toute l'année un rôle de liant entre ses membres et les aiguille également vers les partenaires potentiels extérieurs qui lui semblent adaptés.

L'objectif pour les années à venir est de consolider la communauté des adhérents, de développer l'animation du réseau, de créer des passerelles avec d'autres écosystèmes.

Cela passera par :

• L'organisation de rendez-vous réguliers

Au-delà des traditionnels rendez-vous conviviaux qui rythment l'année, l'équipe proposera de nouveaux formats pour favoriser la rencontre entre membres : speed-meetings ; déplacements collectifs pour découvrir des projets et réseaux d'acteurs inspirants ; séminaires de cohésion de réseau...

• Le déploiement de la plateforme en ligne du DAMIER

En 2023, le cluster s'est doté d'une plateforme en ligne via l'entreprise française Jamespot qui développe un outil de réseau social d'entreprise.

Il s'agit de permettre les échanges, le partage d'expériences et de bonnes pratiques, de valoriser les activités des membres, de favoriser la création de groupes de travail thématiques (RSE, communication, RH...) et le montage de projets collectifs.

L'équipe du DAMIER l'utilise au quotidien pour diffuser des ressources vers ses membres : veille

sur les dispositifs de financements, appels à projets, actualités métiers, etc.

Il s'agit à présent de favoriser le développement de son utilisation par les membres pour en faire un outil incontournable.

La plateforme sera également utilisée pour mettre davantage en valeur les compétences des membres et plus particulièrement des nouveaux entrants via des « cafés adhérents » en visio.

• Incarner le projet du DAMIER au sein d'un lieu totem

Depuis plusieurs années, les échanges avec les membres du cluster, les porteurs de projets accompagnés et les différents partenaires convergent vers la nécessité de création d'un lieu de visibilité pour les ICC.

Plusieurs ateliers ont déjà été organisés permettant d'en dessiner les besoins (coworking, événementiel, expérimentation, réunion, formation...) et d'en imaginer les grands principes (exemplarité environnementale, transversalité et pluridisciplinarité des métiers accueillis, complémentarité des usages, connexion avec le reste de l'écosystème...)



² Enquête interne menée en juin 2023.

FÉDÉRER :

développer et nourrir son réseau

- Ce projet de lieu est par ailleurs intégré à la stratégie métropolitaine de développement des ICC votée en 2018. Plusieurs pistes sont déjà identifiées en termes d'implantation, en lien avec d'autres grands projets structurants pour le territoire : restructuration du site industriel Michelin – Cataroux, candidature Capitale européenne de la Culture en 2028, projet de Cité du Court.

Un accompagnement est aujourd'hui nécessaire pour affiner les besoins et définir les usages du lieu ; construire un projet en partenariat avec les équipements existants ou en devenir dans une idée d'offre multisite ; identifier le site le plus adapté pour l'implantation du lieu totem.

L'étude menée en 2024 devra permettre, à partir d'analyses objectivées, de se positionner par rapport à des scénarios et d'établir une feuille de route pour jalonner la suite du projet, avec une perspective d'installation à horizon 2026.

- Étape 1 : explorer l'environnement et affiner le positionnement d'un Pôle ICC (partenaires, bénéficiaires, dispositifs existants, sites envisagés etc.).
- Étape 2 : construire des scénarios de pré programmation à partir de 2 à 3 lieux identifiés, établir un outil d'aide à la décision permettant d'enclencher l'étape suivante, à savoir une mise en œuvre plus approfondie de la démarche (étude de programmation, prospection d'autres sites etc.).

En 2024

- Des rendez-vous conviviaux au fil de l'année, de formats divers selon les actualités du DAMIER, de ses membres, du secteur
- Deux speed-meetings adhérents
- Un séminaire de travail collectif et de cohésion de réseau
- Deux déplacements collectifs inspirants : visite du quartier créatif nantais pendant les BIS de Nantes, rencontre avec le Pôle Pixel (Villeurbanne) et ses entreprises résidentes, visite des Papeteries à Annecy... par exemple.
- Le déploiement du réseau social interne au DAMIER (plateforme Jamspot)
- L'organisation d'un café adhérent en visio chaque trimestre (présentation des nouveaux membres)
- Etude de l'opportunité et identification des besoins et usages d'un lieu totem, avec les membres et partenaires du DAMIER

DÉVELOPPER :

créer ou renforcer son entreprise, monter en compétences et gagner en compétitivité...

■ UNE STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT COMPLÈTE

Grâce à son investissement depuis 2011 dans la structuration de la filière des industries culturelles et créatives, LE DAMIER est aujourd'hui l'opérateur principal et l'interlocuteur de référence sur les questions d'entrepreneuriat culturel sur son territoire.

Ses relations étroites et constantes avec les entreprises existantes et en devenir lui permettent d'identifier les différents besoins, pour construire les dispositifs permettant d'y répondre.

Ceci lui permet de s'adresser à chaque entrepreneur, quels que soient son niveau de maturité (création, développement), de connaissances (formation, sensibilisation...) ou ses besoins de services spécifiques (commercialisation, RH, juridique...).

A travers les programmes d'accompagnement mis place, deux types de publics sont visés :

- Les porteurs de projets en phase de création à qui il s'agit d'apporter en premier lieu la méthodologie et le réseau.
- Les adhérents, des entreprises existantes qui ont des problématiques de développement, de montée en compétences et des besoins spécifiques

Le cluster se concentre sur l'amélioration permanente de ses dispositifs, notamment à travers une veille informative régulière, les retours des bénéficiaires, des intervenants, des partenaires, ce qui lui permet d'être réactif et de faire évoluer constamment les méthodes d'accompagnement.

L'objectif de répondre à des demandes variées en fonction de la typologie des projets amène la structure à proposer un large éventail de méthodes pédagogiques et de formats. En fonction des dispositifs, il pourra s'agir de formations collectives, entretiens individuels, ateliers, coaching, moments de networking ou mentorat.

LE DAMIER est connecté aux acteurs de l'écosystème local de l'innovation et du soutien à l'entrepreneuriat. Le cluster est associé à divers réseaux d'acteurs et est régulièrement sollicité pour participer à des comités ou pour animer ou intervenir sur des ateliers ou des tables rondes.

LE DAMIER est également sollicité par des structures extérieures pour intervenir en tant qu'expert, construire des dispositifs d'accompagnement ou organiser des événements (Accompagnements DLA, interventions pour le Pôle Pixel, la Pépinière de la Coopérative de Mai, etc.)

I. Accompagner la création de nouvelles entreprises culturelles et créatives

Des rencontres de sensibilisation de porteurs de projet seront organisées, à destination des étudiants et / ou apprenants, ainsi que des porteurs de projets (en partenariat avec les réseaux d'accompagnement). Il s'agira à la fois d'apporter des clés sur le thème de l'entrepreneuriat culturel et de présenter les dispositifs d'accompagnement déployés par LE DAMIER.

En 2024

**8 interventions à destination de porteurs de projets potentiels
(une centaine de bénéficiaires ciblés)**

DÉVELOPPER :

créer ou renforcer son entreprise, monter en compétences et gagner en compétitivité...

• LE PROGRAMME BAS-IC

BAS-IC est le « guichet » d'accueil des entrepreneurs en devenir.

Ce programme est ouvert à tout porteur de projet ayant un projet entrepreneurial en émergence dans le champ des ICC quelle que soit la forme, le secteur ou l'activité.

Il n'y a pas de sélection des projets en amont. Le programme est ouvert tout au long de l'année sous forme de « rendez-vous conseil », en accès gratuit.

Après un rendez-vous de diagnostic, un parcours individuel peut être proposé. L'accompagnement peut être complété par des rendez-vous avec les experts et partenaires du DAMIER.

La durée de l'accompagnement est variable en fonction du niveau de maturité du projet, du profil et des besoins du porteur de projet.

Les réponses apportées sont aussi multiples que la typologie des projets : aide à l'implantation, méthodologie de création d'entreprise, accès aux dispositifs existants, soutien à la formalisation, services d'experts, formation professionnelle, mise en réseau...

En 2024

Objectif 30 porteurs de projets reçus en rendez-vous



• L'INCUBATEUR HUB-IC

HUB-IC est l'incubateur d'entreprises culturelles et créatives innovantes porté par LE DAMIER. Ce parcours d'accompagnement a pour objectif **de favoriser et consolider l'implantation d'entreprises innovantes dans le champ des ICC** sur la métropole clermontoise et plus largement sur les départements auvergnats.

En 2023, pour le recrutement de la 4^{ème} promotion, le parcours d'accompagnement a été scindé en deux étapes :



IDÉATION

Passez de l'idée au projet d'entreprise innovante en quelques mois.

- 3 mois (9 jours en présentiel)
- Gratuit
- 10 porteurs de projets
- Collectif
- Incubation dès octobre 2023



CRÉATION

Calibrez votre projet pour préparer le lancement de votre entreprise.

- 5 mois
- Gratuit / Payants*
- 8 porteurs de projets
- Collectif et individuel
- Incubation dès janvier 2024

Un 5^{ème} appel à candidature sera lancé à la rentrée de septembre 2024, pour un début d'incubation à l'automne.

DÉVELOPPER :

créer ou renforcer son entreprise, monter en compétences et gagner en compétitivité...

LE PROGRAMME HUB-IC :



WORKSHOPS ET ATELIERS COLLECTIFS

Le tronc commun de l'accompagnement pour monter en compétence sur tous les aspects de l'entrepreneuriat culturel.



SUIVI & ACCOMPAGNEMENT

Le chargé d'accompagnement est à votre écoute tout au long du parcours et réalise des points réguliers avec vous et votre équipe.



RENCONTRES INSPIRANTES

Des entrepreneurs expérimentés viennent partager avec vous leurs expériences (apéro, petit déj, ...)



COACHING INDIVIDUEL

Le DAMIER vous aide à préparer vos rendez-vous importants (commission, jury, ...)



NETWORKING

Le réseau du DAMIER est accessible en fonction de vos besoins. Vous avez aussi accès à nos événements (rencontres professionnelles, conférences, cycles thématiques...) et à notre plateforme collaborative online.



VISIBILITÉ

Une visibilité dans les réseaux de communication du DAMIER et des accès privilégiés sur certains salons professionnels.



ACCÈS AUX FINANCEMENTS

Le DAMIER est labellisé sur plusieurs aides financières ante-crédation auxquelles vous pourrez postuler (à partir de « Création »). Deux bourses sont allouées par notre partenaire Crédit Agricole Centre France.



SOUTIEN JURIDIQUE

Le DAMIER prend en charge 50% de la mission juridique dont vous avez besoin avec notre partenaire.

En 2024

Objectif de 8 projets accompagnés sur la phase « création » lancée au 1^{er} trimestre

Objectif de 10 projets accompagnés sur la phase « idéation » lancée au 4^{ème} trimestre

• LA FORMATION « S'OUTILLER POUR ENTREPRENDRE DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES »

En 2023, LE DAMIER construisait et expérimentait un parcours d'apprentissage 100% digital sur la thématique de l'entrepreneuriat culturel, à destination de créateurs d'entreprises.

Avec cette formation, les apprenants sont formés et épaulés pendant deux mois, pour modéliser leur projet de création d'entreprise. Il s'agit d'acquérir les méthodes nécessaires au montage de business plan et d'apprendre à maîtriser l'ensemble des outils de gestion pour envisager sereinement la phase de démarrage de l'entreprise.

Le programme pédagogique est construit autour de trois grands blocs thématiques : idéation et analyse ; s'outiller pour créer ; communiquer sur son projet.

Les intervenants mobilisés sont issus d'horizons variés afin d'enrichir les contenus pédagogiques de leurs expériences et connaissances.

La formation est intégralement digitale. Elle est hébergée sur une plateforme de learning management system et propose une alternance de contenus pédagogiques synchrones et asynchrones.

DÉVELOPPER :

créer ou renforcer son entreprise, monter en compétences et gagner en compétitivité...

Après une première édition proposée en 2023, LE DAMIER souhaite proposer cette formation deux fois par an à destination de nouveaux bénéficiaires. La possibilité de certification de cette formation sera étudiée pendant la période 2024-2026.

Objectif 2024

2 sessions de formation digitale « S'outiller pour entreprendre dans le secteur des industries culturelles et créatives » / 60 jours / 15 bénéficiaires

II. Renforcer les compétences et la compétitivité des entreprises existantes :

Il s'agit de proposer aux adhérents une offre de services performante, évolutive en fonction des demandes, en cohérence avec les besoins.

• Faciliter l'accès à des services existants

LE DAMIER joue un véritable rôle de centre de ressource et d'information pour ses membres. A travers la veille et la rencontre de nouveaux partenaires, LE DAMIER donne de la visibilité à des dispositifs existants et sensibilise les entreprises sur la nécessité de faire appel à eux pour la sécurisation ou le développement de leurs activités : appuis-conseils AFDAS, accompagnements proposés par la CCI, accompagnements DLA, etc.

• Proposer des services adaptés

LE DAMIER complète son offre de services d'experts en développant de nouveaux partenariats : service juridique, stratégie commerciale, ingénierie comptable et financière...

Les adhérents peuvent également solliciter des conseils auprès des membres de l'équipe du DAMIER, selon les domaines d'expertise de chacun.e (montage budgétaire, stratégie de communication, organisation de la gouvernance, RH, etc). En fonction du besoin, un accompagnement (individuel ou collectif) pourra être formalisé et faire l'objet d'une prestation.

En 2024

**– Objectif de 5 entreprises bénéficiaires des services d'experts
– Objectif de 5 adhérents rencontrés en rendez-vous individuels**

• **Organiser des ateliers thématiques** pour fournir des outils clés en main aux adhérents et apporter des réponses concrètes pour une meilleure performance de l'entreprise.

Ces rencontres peuvent prendre divers formats (webinaire, cycle d'ateliers, journées d'étude...).

En 2024

Organisation de rencontres sur le thème « Être employeur dans les ICC : quelles obligations en termes de responsabilité et de prévention ? » mobilisant 10 structures adhérentes.

DÉVELOPPER :

créer ou renforcer son entreprise, monter en compétences et gagner en compétitivité...

• Proposer des outils mutualisés

Piloté par LE DAMIER, le groupement d'employeur MUTIC permet aux entreprises du champ culturel et créatif de mutualiser des emplois qu'elles n'auraient pas les moyens de financer seules.

MUTIC permet d'embaucher à plusieurs et d'avoir recours au poste selon son besoin, depuis une demi-journée par mois jusqu'à plusieurs heures par semaine.



Il permet d'accéder à des compétences à temps partiel sans précarité pour les salariés (CDI).

Pour la structure utilisatrice, c'est un gain de temps puisque le GE assure toute la part administrative. C'est aussi la garantie d'avoir recours à des personnels formés, compétents, encadrés et outillés.

En septembre 2023, MUTIC emploie une attachée à l'administration et étudie la possibilité de créer un poste d'attaché.e à la communication.

• Favoriser le développement des compétences grâce à la formation professionnelle

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des structures culturelles et créatives, LE DAMIER développe des actions de formation continue en tant qu'organisme de formation certifié Qualiopi. Ses formations courtes et pratiques s'adressent aux entreprises du secteur qui souhaitent développer leurs compétences, améliorer leurs pratiques et expérimenter de nouveaux outils.

Il est le seul organisme sur le territoire ex-Auvergne à déployer une offre de formation professionnelle spécifique aux industries culturelles et créatives, portant à la fois sur des thématiques administratives, entrepreneuriales, techniques, etc.

LE DAMIER privilégie la transmission de pair à pair par des professionnel-le-s en exercice.

Le catalogue de formations

Quelques thèmes de formation : Sensibilisation aux Violences sexistes et sexuelles dans le secteur culturel - Devenir Référent Harcèlement - Construire sa stratégie de mécénat - Formation de formateurs - Les bases du community management - Maîtriser le Social Media - Le numérique responsable - Événementiel responsable : concevoir et produire des projets durables et engagés - Montage vidéo : réaliser des vidéos créatives avec DaVinci Resolve - Réaliser des vidéos avec son smartphone...

Partager l'expertise

Au-delà de ses propres formations, LE DAMIER propose à ses adhérents et partenaires un service d'expertise pédagogique (construction et rédaction des programmes, recherche de formateurs...) et un service de suivi administratif et qualité en adéquation avec la certification Qualiopi.

Objectif 2024

10 formations / 30 jours / 50 stagiaires

PROMOUVOIR :

Valoriser les entreprises et la filière ICC

DÉVELOPPER DES OUTILS DE COMMUNICATION

Les objectifs sont de valoriser les structures de la filière ICC, leurs démarches et projets, relayer les actualités mais aussi faire connaître les actions d'accompagnement, de développement, promotion et de réseau du DAMIER.

LE DAMIER valorise les entreprises, la filière et ses adhérents via différents outils et supports :

- Le site web (qui nécessitera une évolution pendant la période 2024-2026) : vitrine des adhérents avec ses fiches entreprises et articles d'actualités
- Une nouvelle plaquette de présentation des adhérents valorisant chaque compétence
- Les newsletters et campagnes de mailing, adressées à plus de 8 000 contacts
- Une présence sur les réseaux sociaux avec relais d'information de la filière ICC
- Des partenariats communications spécifiques

Être présent sur des salons

LE DAMIER favorise le déplacement collectif de ses adhérents sur les salons (avec ou sans stand) en négociant des tarifs préférentiels et en prenant en charge une partie du coût de certaines opérations.

En 2024

Bis de Nantes, MaMA Convention (Paris), Printemps de Bourges...

Organiser des événements

LE DAMIER organise régulièrement des événements afin de promouvoir ses membres, les porteurs de projets accompagnés ou plus globalement la filière industries culturelles et créatives. Le cluster est également partenaire d'événements organisés par d'autres structures (Forum Entreprendre dans la Culture, Magma Festival, etc.)

L'objectif du DAMIER est de renforcer sa proposition événementielle avec l'organisation de grands événements pour mettre en lumière les ICC et valoriser les compétences des membres, à destination des acteurs des ICC, des étudiants, des acteurs socio-économiques, de l'enseignement et de la recherche.

Ces événements sont pensés en cohérence avec la démarche RSE portée par la structure, tant dans leurs contenus que dans leurs modes de production.

Pour la période 2024-2026, deux grands événements seront proposés en alternance : MIMA (les années paires) et LUX (les années impaires).

PROMOUVOIR :

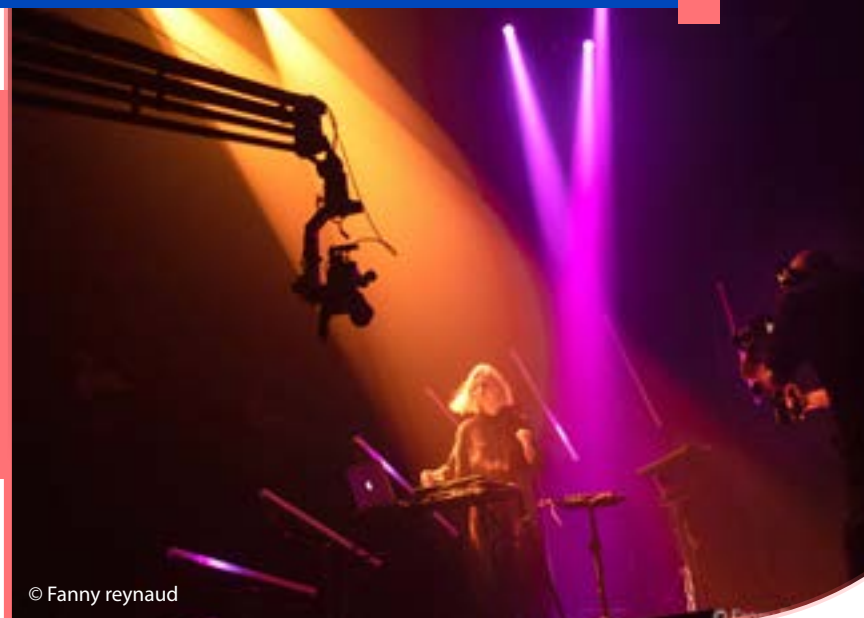
Valoriser les entreprises et la filière ICC

MIMA – RENDEZ-VOUS DE LA FILIÈRE MUSICALE (2024 – 2026)

Le MIMA est un salon dédié aux professionnels de la musique, organisé tous les deux ans par Le DAMIER et une dizaine de ses adhérents. L'objectif de cet événement est de favoriser la rencontre et les collaborations entre les tourneurs, producteurs, labels, agences de tournées, managers de carrières, et les diffuseurs.

La programmation est construite autour de différentes propositions :

- ▶ Des showcases musicaux proposés par les adhérents du DAMIER
- ▶ Des rencontres professionnelles centrées sur des problématiques d'actualité pour la filière.
- ▶ Un village professionnel (stands) permettant la mise en visibilité des acteurs du secteur.
- ▶ Un village éco-responsable rassemblant des acteurs engagés du territoire, capables d'accompagner les professionnels de la musique dans leurs démarches de transition (gestion des déchets, alimentation, transport, sobriété énergétique, etc.)
- ▶ Des speed-meeting entre professionnels de la musique.



A chaque édition, Le MIMA rassemble des professionnels venant de toute la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Massif Central et au-delà.

PROMOUVOIR :

Valoriser les entreprises et la filière ICC

**LUX – LUMIÈRE SUR LES INDUSTRIES
CULTURELLES ET CRÉATIVES (2025)**

LUX

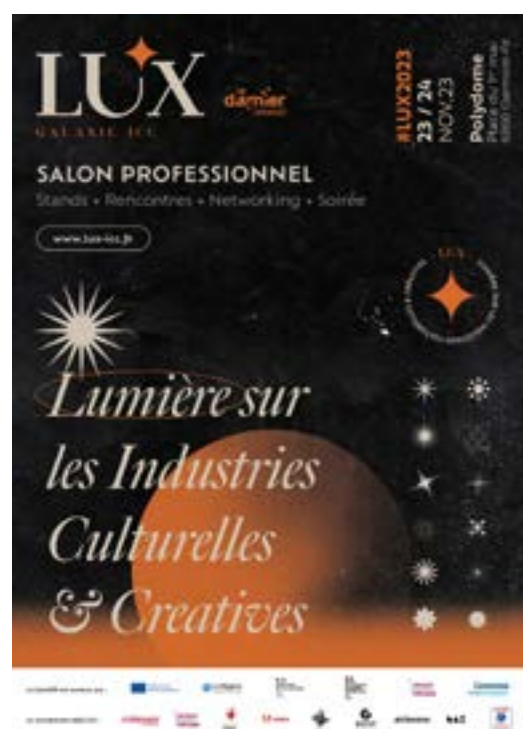
Après une première édition en 2023, LUX s'installe en biennale !

LUX est un événement d'envergure nationale dédié aux Industries Culturelles et Créatives. Son ambition est de mettre en lumière une filière attractive, dynamique et innovante.

A chaque édition et pendant 2 jours, LUX explore le secteur via différents formats et espaces : conférences, ateliers, retours d'expérience, parcours thématiques en lien avec les tendances et problématiques du secteur, espace stands et démonstrations, moments conviviaux et festifs, etc.

A travers ces propositions, Le DAMIER souhaite apporter un éclairage sur les liens et le rôle des Industries Culturelles et Créatives face aux grands sujets d'aujourd'hui et de demain. Par exemple, en 2023, le sujet de la transition écologique : problématique dont la filière des ICC doit s'emparer pour répondre à l'urgence climatique par des modèles plus durables et résilients ; ou encore celui du numérique : une dimension intrinsèquement liée aux entreprises du secteur (innovation technologique, métavers, NFT, greentech, production et diffusion de contenu...).

Pour ce faire, des thématiques d'actualité seront traitées en favorisant un angle prospectif : une posture nécessaire pour comprendre et anticiper le rôle de la filière des Industries Culturelles et Créatives dans notre économie et notre société.



En 2024

**Le MIMA a 10 ans ! Pour l'occasion, l'événement prend de l'ampleur en s'installant 1.5 jours à la Coopérative de Mai et en développant des partenariats renforcés.
Objectif : 200 professionnels présents**

INNOVER :

inspirer, collaborer, expérimenter



Depuis 2015, Le DAMIER interroge la notion d'innovation dans le secteur des industries culturelles et créatives au travers du programme OBLIC (OBServatoire et Laboratoire de l'Innovation Culturelle).

L'objectif est d'encourager les adhérents du DAMIER et autres acteurs de la filière ICC à innover, dans un contexte où les transformations ne cessent d'impacter leurs métiers et leurs pratiques.

Cette démarche prospective portée par le cluster s'intéresse à une large typologie d'innovations, qu'elles soient technologiques, sociales, d'usage, de pratique, organisationnelles, etc.

Le programme OBLIC consiste ainsi à identifier les sujets d'actualité qui sont en train de bouleverser le secteur pour donner aux professionnels des clés de compréhension et des outils d'adaptation. Il explore des champs tels que les nouveaux modes de production, de création et de diffusion dans les ICC. Il vise à provoquer des croisements possibles avec d'autres secteurs d'activité.

Pour la période 2024-2026, l'objectif du DAMIER est de renforcer des liens de partenariat avec des acteurs du monde de la recherche comme de l'entreprise (secteurs du numérique, de l'énergie, de la robotique, etc.).

Il s'agira de profiter des actualités sectorielles et des tendances de fond (intelligence artificielle, ICC et Green Tech, Web3...) pour proposer des contenus visant la compréhension, l'inspiration, la montée en compétences, l'expérimentation. Divers formats pourront ainsi être proposés dans le cadre d'OBLIC : rencontres professionnels, formations, hackathons, master-classes, dispositifs collaboratifs, etc.

OBLIC s'adresse aux professionnels et étudiants (pré-professionnels) susceptibles d'être touchés par les questions d'innovation et de croisements intersectoriels dans le champ des industries culturelles et créatives. Cette cible représente une diversité de structures et de secteurs sur le territoire :

Culture, création, économie, recherche, innovation, numérique, entrepreneuriat, etc.

Associations, entreprises, collectivités, laboratoires de recherche, universités, etc.



© Fanny reynaud

En 2024

Organisation de 2 rencontres dans le cadre du programme OBLIC

TRANSFORMER :

être un outil au service des transitions

Depuis 2022, LE DAMIER s'est fortement engagé sur les sujets d'accompagnement des transitions, notamment environnementales.

Si jusqu'alors, les priorités d'actions du DAMIER étaient tournées vers l'accompagnement à la création et au développement de la compétitivité des entreprises, sa volonté d'être au plus proche des réalités du secteur, des attentes des professionnels et des besoins du territoire l'ont amené à ce positionnement.

Si le secteur culturel n'est pas celui qu'on identifie systématiquement quand on aborde les problématiques d'impact environnemental, les industries culturelles et créatives ont bien un rôle à jouer dans la transition durable. Au croisement de nombreuses problématiques (mobilité des publics, des artistes et des œuvres ; poids du numérique ; impact des productions et événements...) elles doivent s'emparer de l'urgence environnementale au même titre que tous les autres secteurs d'activités. Elles contribuent par ailleurs à construire de nouvelles visions, de nouveaux imaginaires, ce qui leur octroie une responsabilité de poids sur le sujet.

L'apparition de nouvelles contraintes réglementaires, de nouveaux critères d'éco-conditionnalité pour accéder à certains financements ou marchés, les attentes renforcées de leurs clients ou de leurs publics ont bien sûr accéléré la prise de conscience des entreprises du secteur : il devient urgent qu'elles s'emparent du sujet pour maintenir leur activité. Elles doivent se réinventer plutôt que d'être percutées par un contexte qu'elles n'auraient pas anticipé.

Ces transitions sont difficiles à opérer individuellement, surtout dans un secteur d'activité qui repose majoritairement sur des TPE.

C'est alors que le rôle d'un **outil collectif comme LE DAMIER** prend tout son sens : celui d'accompagner les acteurs des ICC dans leur transition vers de nouveaux modèles plus soutenables, réfléchis et maîtrisés plutôt que précipités et subis.

Pour remplir pleinement ce rôle, LE DAMIER a lancé plusieurs nouveaux projets et dispositifs, avec non seulement la volonté de sensibiliser, former et accompagner les professionnels des ICC mais aussi l'envie de déployer des outils concourant plus largement à la transformation du secteur.

Différents dispositifs ont ainsi été développés par le cluster. Cela a par exemple pris la forme d'événements, de programmes de rencontres professionnelles, de contenus de formations ou encore d'accompagnement collectifs à la construction d'une stratégie RSE ou la création de la « Fresque de la Culture », en collaboration avec l'association The Shifters et avec le soutien de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes.

L'objectif du DAMIER pour la période 2024 – 2026, vise à renforcer son action sur ces sujets et affirmer son rôle d'outil d'accompagnement des transitions (environnementale, sociétale, économique...). Il s'agit d'accélérer le développement des ICC sur des modèles responsables, écologiquement engagés, résilients, inscrits dans une démarche RSE.

Cela se traduira par des actions de prospectives, de sensibilisation, d'ingénierie, de formations expérimentales (car inédites), afin de formaliser une « démarche exemplaire » et de proposer des outils à destination des entreprises et professionnels des ICC. Les opérations seront construites sur la mise en synergie d'un ensemble de parties prenantes (entreprises des ICC, acteurs de l'accompagnement, OPCO, structures de l'enseignement et de la formation, institutions...) afin d'engager une démarche d'intérêt collectif pour l'ensemble de l'écosystème des industries culturelles et créatives.

Pour répondre à cette ambition, différents programmes concrets seront programmés dès 2024.

TRANSFORMER :

être un outil au service des transitions

1/ Poursuivre l'engagement des adhérents sur la RSE, animer la dynamique collective

Avec la RSE, il s'agit de prendre en compte et d'intégrer dans sa stratégie et sa gestion l'ensemble des impacts générés par son organisation, en termes environnements, sociétaux et économiques.

Deux accompagnements collectifs ont pu être proposés en 2022-2023, permettant à 11 entreprises de s'engager sur le sujet³. Dans les deux cas, il s'agissait d'un parcours de 8 à 9 mois, construit entre temps individuels et collectifs, visant à produire des résultats concrets (conception d'un plan d'action RSE, d'outils de suivi et d'évaluation, etc.).

Face à la réussite de cette première expérimentation, il s'agit à présent de :

- Dupliquer le dispositif pour permettre à de nouvelles structures de lancer une démarche RSE (objectif de 5 entreprises accompagnées chaque année)
- Maintenir et animer la dynamique créée par les accompagnements collectifs, en proposant des interventions d'experts, des temps d'échanges, de partage d'expériences, de mutualisation de solutions et d'outils. LE DAMIER proposera ainsi des rendez-vous trimestriels aux membres concernés, afin de garantir la bonne poursuite de leurs travaux.
- Alimenter les réflexions sur la RSE, en abordant des thématiques liées à d'autres piliers que celui dédié aux questions environnementales. Les sujets de sensibilisation et prévention des violences et harcèlements sexistes et sexuels en situation de travail ou encore de Qualité de Vie au Travail (QVT) sont d'ores et déjà identifiés.

Objectif 2024

- **Accompagnement de 5 entreprises dans la définition de leur stratégie RSE.**
- **Constitution de groupes de travail mobilisant les structures accompagnées (cohortes précédentes et en cours). Quatre rendez-vous seront organisés pendant l'année, autour de thématiques métiers (communication responsable, événementiel éco-engagé, etc) ou de problématiques spécifiques (recruter autrement, repenser et mobiliser sa gouvernance, etc)**
- **Organisation d'un cycle sur le thème de la Qualité de Vie au Travail (QVT), s'appuyant sur les travaux et la boîte à outils développés par Game Only pour le secteur du jeu vidéo.**

³ L'un grâce à BGE Auvergne-Rhône-Alpes et au DLA qui a permis à 5 entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (dont LE DAMIER) d'être accompagnées par Galatea Conseil et Alterculture, l'autre par le biais d'un appui conseil collectif de l'AFDAS qui a concerné 6 structures relevant de cet OPCO, accompagnées par BL Evolution.

TRANSFORMER :

être un outil au service des transitions

2/ Piloter et diffuser la Fresque de la Culture

FRESQUE DE LA CULTURE

La Fresque de la Culture est un atelier collaboratif, ludique et pédagogique, qui permet de comprendre les enjeux de la transition écologique dans le secteur de la Culture (enjeux énergie-climat, rôle, impacts carbone et vulnérabilité du secteur), mais surtout de réaliser un plan d'actions pour agir concrètement.



Elle s'adresse aux professionnels de la culture existants ou en devenir (étudiants, porteurs de projets...).

LE DAMIER en est cocréateur et copilote avec le cercle thématique « Culture » de l'Association The Shifters. Les deux associations se réunissent de façon régulière afin de faire le bilan de la diffusion de l'outil et de travailler à l'évolution permanente du dispositif créé en 2023.

La diffusion de la Fresque est assurée par les deux structures :

- Toute l'équipe du DAMIER est formée à l'animation. LE DAMIER est prioritairement mobilisé pour répondre aux demandes en Auvergne-Rhône-Alpes et peut intervenir en tant que prestataire ou dans le cadre de son organisme de formation professionnelle (formations intra-entreprise par exemple)
- Des animateurs membres de l'association The Shifters animent des séances organisées ailleurs sur le territoire national.

Objectif 2024

Sensibiliser 100 professionnels en Région Auvergne-Rhône-Alpes grâce à la Fresque de la Culture

TRANSFORMER :

être un outil au service des transitions

3 / Une promotion climat pour transformer et essayer

La Fresque de la Culture vise à sensibiliser les professionnels aux enjeux de décarbonation du secteur culturel. Elle est souvent une première étape dans la compréhension du sujet.

Dans la continuité de la Fresque et des accompagnements RSE, LE DAMIER mettra en œuvre à compter de 2024 un nouveau dispositif d'accompagnement dédié à la décarbonation des structures culturelles : **la promotion climat**.

LE DAMIER s'est associé à l'entreprise lyonnaise WeCount afin de construire ce dispositif, qui bénéficie notamment d'un soutien de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes.

Pendant trois mois, une dizaine de structures des industries culturelles et créatives sera accompagnée (collectivement et individuellement) à :

- Réaliser un bilan Carbone robuste et certifié via la plateforme développée par WeCount, restant accessible à l'issue du dispositif pour vérifier la trajectoire
- Formaliser une stratégie climat en établissant une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Construire le plan d'action associé et disposer des compétences pour le mettre en œuvre

En fin de parcours, les stagiaires auront ainsi la capacité de mettre en place une stratégie climat et de la traduire en matière d'organisation des pratiques et des ressources humaines.

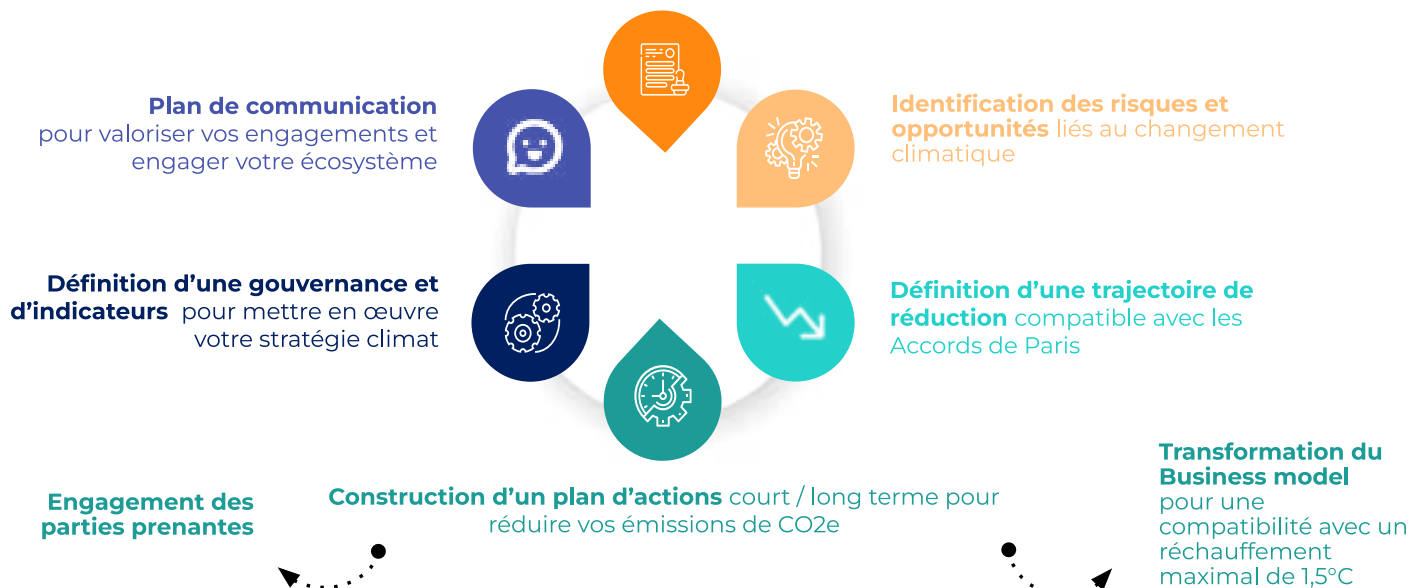
Les 10 étapes de l'accompagnement

- 1** Définition du **périmètre du bilan carbone** et choix des **méthodes de calcul**
- 2** Si nécessaire, **intégration des précédents bilans carbone**
- 3** Assistance à la **collecte des données** et intégration de données automatique
- 4** **Validation du bilan carbone** (GHG et Bilan Carbone)
- 5** **Analyse des principaux postes d'émissions**
- 6** **Identification des risques** liés au changement climatique pour l'entreprise
- 7** **Définition d'une trajectoire de réduction** compatible 1,5°C (SBTi)
- 8** **Élaboration du plan d'actions**
- 9** **Plan de déploiement et gouvernance de la stratégie climat**
- 10** **Assistance présentation Codir**

TRANSFORMER :

être un outil au service des transitions

Les étapes de formalisation d'une stratégie climat



Cette promotion climat constituera également un groupe témoin permettant à terme de :

- Modéliser des bilans carbone types afin d'alimenter un référentiel à disposition de la filière.
- Réaliser un guide de bonnes pratiques issu de la capitalisation du travail mené.

Objectif 2024

- Au cours du 1^{er} semestre : 10 structures, dont LE DAMIER, accompagnées dans le cadre d'une promo climat sectorielle (industries culturelles et créatives) et territoriale (Département du Puy-de-Dôme)
- Réalisation d'un guide de bonnes pratiques issu de la capitalisation des temps de travail de la promotion climat (traitement des productions, analyse et travail de modélisation)

TRANSFORMER :

être un outil au service des transitions

4/ Faire évoluer les métiers en intégrant les impératifs de transition écologique

Décarboner son activité, penser la transformation de son projet d'entreprise en lien avec la transition écologique n'est pas sans incidence sur les métiers occupés dans les structures.

L'ambition du DAMIER est de mettre à disposition des entreprises culturelles et créatives et des acteurs des ICC des contenus, des dispositifs, des outils, afin de favoriser la transition écologique de la filière et d'accompagner les entreprises dans leurs transformations.

Il s'agit ici de construire un parcours complet, de la création de contenu jusqu'à la mise en œuvre sur le terrain, permettant aux entreprises des industries culturelles et créatives d'appréhender les évolutions métiers au regard des impératifs de transition environnementale.

Ce parcours s'adresse aux organisations des Industries culturelles et créatives de moins de 50 salariés, mais il a également pour objectif de nourrir l'expertise des acteurs de la formation, de l'enseignement et plus largement de l'accompagnement de la filière ICC.



• Les objectifs du dispositif :

- Analyser, comprendre et formaliser les impacts de la transition écologique sur les filières et les métiers des ICC
- Traduire sous forme prospective l'ensemble des adaptations nécessaires en matière de métiers, de compétences, de management, de formation (initiale ou tout au long de la vie).
- Accompagner les TPE/PME des ICC sur cette thématique par des temps de sensibilisation, d'expérimentation, de capitalisation, avec pour finalité la réalisation de plans d'actions en matière de prospective métiers et GPEC.
- Créer un espace ressources numérique et collaboratif intégrant la création de référentiels multi-supports en lien avec la GPEC et la transition environnementale.



• Les résultats attendus :

- Pour les entreprises des ICC participantes : des dispositifs d'accompagnement et des outils leur permettant d'analyser, d'évaluer et de planifier leurs besoins en matière d'emplois et de compétences, en prenant en compte les différentes facettes de la transition écologique.
- Pour les acteurs et partenaires participants aux travaux, dont le DAMIER : création de contenus de référence permettant l'amélioration des pratiques et l'adaptation des services proposés aux entreprises des ICC.
- Pour LE DAMIER et l'ensemble de la filière ICC : des référentiels et des outils mis à disposition sur le thème du développement des compétences dans un environnement transformé par les impératifs écologiques.

TRANSFORMER :

être un outil au service des transitions



• Un projet dans la continuité des actions portées par LE DAMIER

Lors du salon LUX, organisé en 2023 par LE DAMIER, une table-ronde était organisée sur l'impact des crises et des évolutions socioculturelles sur les métiers et les compétences dans la filière des Industries Culturelles et Créatives. Un atelier prospectif de design fiction autour des nouveaux métiers était organisé à la suite.

A partir de ces temps d'ateliers et des livrables produits, la démarche de réflexion prospective se poursuivra en 2024, jusqu'à aboutir à la construction de dispositifs concrets dédiés à l'accompagnement des entreprises.



• Un groupe « prospective » pour nourrir la démarche

Tout au long de l'année, un **groupe « prospective »** se réunira, avec pour rôles de recenser les impacts de la transition écologique sur les métiers, les emplois, les compétences dans le champ des ICC et de capitaliser ces réflexions sous forme de livrables exploitables pour améliorer les pratiques.

Il sera constitué des OPCO du secteur, d'acteurs de l'enseignement supérieur, de la formation continue et de la recherche, d'entreprises des ICC, d'organismes institutionnels et de collectivités territoriales.

Le groupe se nourrira de l'intervention d'experts du sujet de la mutation des métiers et de travaux de recherche. Il contribuera à la construction de deux journées de rencontres professionnelles publiques.



• Des rencontres pour sensibiliser et interroger les professionnels du secteur

Une première rencontre professionnelle permettra d'introduire le sujet de la transformation des entreprises et des métiers. Elle proposera notamment un atelier collectif de sensibilisation et de diagnostic sur l'impact des transitions sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences à destination des entreprises des industries culturelles et créatives : les grandes évolutions, les impacts, la traduction en matière de GPEC.



• Et pour les engager dans une démarche de transformation

Une deuxième rencontre publique présentera les travaux initiés par le groupe « prospective » et les référentiels produits.

TRANSFORMER :

être un outil au service des transitions

Organisée en fin d'année, elle aura pour objectif de mobiliser une cohorte d'une douzaine de structures prêtes à s'engager dans un accompagnement méthodologique visant une dynamique de transformation, notamment sur le plan RH :

- Quel avenir pour mon organisation si j'engage une redirection écologique ?
- Quels métiers pour répondre à cet avenir ? Ou quelles mutations métiers ?
- Comment anticiper la transformation ?
- Quelle organisation ?
- Quelles nouvelles compétences ?
- Comment cela se traduit en matière de plan de formation ? D'accompagnement des équipes ? De GPEC ?

Ces accompagnements, construits en 2024, seront proposés de façon opérationnelle à compter de 2025 et seront ensuite complétés par la construction de programmes de formation professionnelle dès 2026.

5/ La construction et l'alimentation d'un espace ressources

Il s'agit de créer, éditorialiser et animer un espace ressources en ligne à destination des entreprises de la filière des ICC et de l'ensemble des professionnels intéressés par la question, recensant l'ensemble des travaux, des référentiels, et des outils produits dans le cadre des travaux pilotés par le DAMIER, mais aussi des contenus issus de la veille menée par le cluster et ses partenaires.

Sa consultation sera possible par l'ensemble des acteurs ICC au niveau national. L'espace pourra également être utilisé par les différentes structures partenaires du projet et leurs propres publics.

Objectif 2024

- Identification du bon support pour développer le projet
- Création de la nomenclature
- Mise en ligne de l'espace en fin d'année

6/ Structurer une offre de service

Pendant la période 2024-2026, LE DAMIER travaillera à la construction d'une offre d'accompagnement, sur la base des compétences acquises en interne par l'équipe.

Il pourra par exemple s'agir de développer des prestations de conseil, formation, accompagnements collectifs, réalisation de bilans carbone...

Au-delà de ces projets d'ores et déjà identifiées, il s'agira de positionner LE DAMIER sur d'autres sujets liés, qui émergeront au cours de la période 2024-2026 : construction de nouveaux critères d'évaluation des projets autour de la question de leur impact, réflexion autour des sujets de comptabilité écologique et sociale, etc.

SYNTHÈSE **5** axes du projet 2024

FÉDÉRER : développer et nourrir son réseau

- Organiser des rencontres de réseau régulières (moments conviviaux, visites inspirantes, séminaires...)
- Animer et développer le réseau social interne
- Etudier la faisabilité et l'opportunité de création d'un lieu dédié aux industries culturelles et créatives (coworking, événementiel, showroom, expérimentation, réunion, formation...)

DÉVELOPPER : créer ou renforcer son entreprise, monter en compétences et gagner en compétitivité...

1/ Accompagner la création de nouvelles entreprises culturelles et créatives

- Sensibiliser à l'entrepreneuriat culturel
- BAS-IC : le guichet d'accueil des porteurs de projets
- HUB-IC : l'incubateur d'entreprises culturelles et créatives innovantes
- « S'outiller pour entreprendre dans le secteur des industries culturelles et créatives » : la formation digitale pour les créateurs d'entreprises

2/ Renforcer les compétences et la compétitivité des entreprises existantes

- Proposer une offre de services adaptée (intervention d'experts, accompagnements par l'équipe, ateliers thématiques, outils mutualisés...)
- Déployer une offre de formation professionnelle spécifique aux industries culturelles et créatives

PROMOUVOIR : Valoriser les entreprises et la filière ICC

- Développer des outils de communication : site vitrine, plaquette, newsletters et réseaux sociaux...
- Favoriser la présence collective sur des salons professionnels
- Organiser des événements ambitieux : MIMA les années paires, LUX les années impaires

INNOVER : acculturer, collaborer, expérimenter

- Identifier les tendances de fonds et actualités qui transforment les industries culturelles et créatives
- Développer des liens avec les autres acteurs de l'innovation
- Proposer des contenus visant la compréhension, l'inspiration, la montée en compétences, l'expérimentation (rencontres professionnelles, formations, workshops, master classes...)

TRANSFORMER : être un outil au service des transitions

- Animer une dynamique collective autour des sujets de RSE (accompagnements, « club RSE », cycle thématiques...)
- Piloter et diffuser la Fresque de la Culture
- Accompagner la décarbonation du secteur grâce à une « Promo climat »
- Anticiper l'évolution des métiers en intégrant les impératifs de transition écologique
- Construire et alimenter un espace ressources
- Structurer une offre de services

Le dāmier

Cluster d'entreprises culturelles et créatives
30 rue Drelon – 63000 Clermont–Ferrand

WWW.LEDAMIER.FR
contact@ledamier.fr / 09 50 26 89 05



LE DAMIER reçoit le soutien de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

+

**clermont
auvergne
métropole**



DÉVELOPPEMENT

**FÉDÉRER
DÉVELOPPER
PROMOUVOIR
INNOVER
TRANSFORMER**

WWW.LEDAMIER.FR